

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

COVID-19

État de situation dans Lanaudière

Joliette, le 16 octobre 2020 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière désire informer la population de l'état de situation dans la région relativement à la COVID-19.

Niveaux d'alerte

La région de Lanaudière demeure en niveau d'alerte rouge pour ce qui est des villes et des municipalités situées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et en niveau d'alerte orange pour le reste de son territoire, soit la Ville de L'Épiphanie et les MRC de D'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm.

Nombre de cas

En ce qui concerne le nombre de cas, la Direction du CISSS confirme qu'en date du 16 octobre 2020, la région comptabilise 428 cas actifs, dont 47 en raison de 2 éclosions sur son territoire.

La répartition des cas actifs par MRC est la suivante :

- MRC de D'Autray 27
- MRC de Joliette 88
- MRC de Matawinie 21
- MRC de Montcalm 20
- MRC L'Assomption 91
- MRC Les Moulins 181

La liste des cas actifs par ville et municipalité est disponible sur le site Web du CISSS à l'adresse suivante : <http://www.ciass-lanaudiere.gouv.qc.ca/coronavirus/nombre-de-cas/>.

Éclosions dans Lanaudière

Les Résidences Lachance ainsi que l'École Les Mésanges de Saint-Charles-Borromée sont en situation d'éclosion.

Les Résidences Lachance accueillent 160 résidents. En date du 16 octobre, on dénombre à cette résidence privée pour personnes âgées (RPA) 38 cas actifs parmi les résidents.

En ce qui concerne l'École Les Mésanges, Pavillon Sainte-Marie, l'éclosion touche 9 membres du personnel, lesquels ont été retirés du milieu. Aucun enfant n'est atteint. Suivant une recommandation de la Direction de santé publique, l'école demeure ouverte.

La Direction de santé publique est en lien avec ces deux milieux et les mesures sont en place afin d'endiguer la propagation du virus.

Quoi faire en présence de symptômes

Les personnes qui présentent des symptômes, les personnes ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 et les personnes jointes par la Direction de

santé publique dans le cadre d'une enquête de contacts sont invitées à se faire dépister.

Il est possible d'obtenir un rendez-vous et de se faire dépister :

1. En remplissant le formulaire de demande de prise de rendez-vous. Ce formulaire est disponible sur le site Web du CISSS à l'adresse suivante : <http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/coronavirus/depistage-covid-19/depistage-covid-19-rendez-vous/>. À la suite de l'envoi du formulaire de demande, le rendez-vous sera confirmé par téléphone dans un délai de 24 h;
2. En composant le 1 877 644-4545, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h et de 8 h 30 à 16 h 30, les samedis et dimanches, pour prendre un rendez-vous;
3. Sans rendez-vous, en se présentant au Pavillon Desrosiers-Langlois de Terrebonne, situé sur le terrain de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur. L'accès au dépistage sans rendez-vous se fait en empruntant la rue Marie-Rose. Les dépistages se font sous la tente, à l'auto, à l'extérieur de l'immeuble, 7 jours sur 7, de 8 h à 20 h;
4. Après de la clinique mobile de dépistage dont le calendrier est disponible sur le site Web du CISSS à l'adresse suivante : <http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/coronavirus/depistage-covid-19/>.

La population est invitée à surveiller la page Facebook du CISSS et son site Web pour obtenir des informations en lien avec le dépistage.

Collaboration des Lanaudois

En terminant, la Direction du CISSS remercie la population qui collabore aux enquêtes de la santé publique et l'invite à poursuivre l'application rigoureuse des mesures en vigueur.